
CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DE REVOCATION FFESSM AURA

Villeurbanne, le 18 octobre 2023

Chères présidentes, Chers présidents,

Le comité directeur FFESSM AURA a accepté la conciliation proposée par le CNOSF.

En conséquence, nous substituons les points figurant à l'ordre du jour précédemment adressé par le seul point

- ✓ **Révocation du comité directeur FFESSM AURA**

Ce courrier annule et remplace donc notre précédente invitation du 31 août 2023.

Les date et lieu de cette assemblée générale reste

- ✓ **Le samedi 28 octobre 2023**
- ✓ **Au Palais Lumière**
Quai Charles Albert Besson - **74500 Évian-les-Bains**
- ✓ L'accueil et l'**enregistrement des clubs et pouvoirs** se fera de **8h15 à 9h30**.
Rappel : La **licence** 2022/2023 ou 2023/2024 est à présenter lors de l'enregistrement, le club doit être à jour de ses cotisations nationale et régionale.
- ✓ Ouverture de l'assemblée générale à 10h00.
- ✓ Clôture de l'assemblée générale à 12h00.

Si toutefois vous êtes dans l'impossibilité de participer à cette assemblée générale, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de votre club ou du président d'un autre club muni du pouvoir joint en page 2.

Nous vous rappelons qu'il est important que votre mandat ou pouvoir doit respecter votre volonté de vote et de bien vouloir vous en assurer avant.

Vous pouvez également nous faire parvenir un pouvoir sans représentant à l'adresse électronique **presidence@ffessmaura.fr**.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Chères présidentes, Chers présidents, l'assurance de nos salutations fédérales les meilleures.

Denis MARTIN,
Pour le comité directeur,

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FFESSM AURA DU 28/10/2023 PORTANT SUR LA
MOTION DE REVOCATION DU COMITE DIRECTEUR FFESSM AURA
MANDAT DU (DE LA) PRESIDENT(E) DU CLUB / REPRESENTANT(E) DE SCA

Club/SCAN° 14

Nombre de licenciés

Nombre de Voix

Je soussigné(e), président(e) du club ci-dessus

NOM Prénom

Licence n°

DELEGUE l'adhérent(e) de mon club

NOM Prénom

Licence n°

OU

DELEGUE le(la) président(e)/Représentant(e) d'un(e) autre club/SCA ou son(sa) mandataire *

NOM Prénom

Licence n°

Club/SCAN° 14

Pour me représenter à l'Assemblée Générale du 28 octobre 2023.

Cachet du Club/SCA

Signature du Président du club/Représentant de la SCA

* Ce mandataire doit impérativement être préalablement délégué par son propre Club ou sa propre SCA. Il devra être en possession du mandat de son(sa) Club/SCA. Ce délégué ne peut en aucun cas procéder lui-même à une deuxième délégation.

► Il y a **10 mandats** maximum par votant. En cas de doute, laissez en blanc le délégué.

► La **licence** 2022/2023 ou 2023/2024 du (de la) président(e), du (de la) représentant(e) ou de son(sa) délégué(e) est à présenter lors de l'enregistrement à l'AG.

► Seuls les clubs et SCA ayant payé leurs cotisations nationale et régionale pourront voter.